

IP/N/1/FRA/7 IP/N/1/FRA/T/3

6 octobre 2022

Original: français

(22-7556) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

FRANCE : ORDONNANCE NO 2019-1169 DU 13 NOVEMBRE 2019 RELATIVE AUX MARQUES DE PRODUITS OU DE SERVICES

	FRANCE
présentant la notification	

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Ordonnance no 2019-1169 du 13 novembre 2019 relative aux marques de produits ou de services
Objet	Marques de fabrique ou de commerce
Nature de la notification	 [X] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/FRA/22 5438 00 f.pdf
Situation de la notification	 [X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet

Brève description du texte juridique notifié

L'ordonnance n° 2019-1169 transpose la directive n° 2015/2436/UE du 16 décembre 2015 rapprochant les législations des États membres sur les marques et assure la compatibilité du Code de la propriété intellectuelle avec le règlement (UE) n° 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur la marque de l'Union européenne. Elle prévoit certaines modifications dont: l'allègement de l'exigence de représentation graphique d'une marque (permettant d'enregistrer des marques sonores, multimédia ou de mouvement), élargissement des droits antérieurs invocables à l'appui d'une opposition de marques, élargissement des motifs de refus d'une demande d'enregistrement de marques, instauration d'une procédure administrative en déchéance et en nullité de marques, modification des modalités de renouvellement, élargissement des personnes autorisées à agir en contrefaçon.

Langue(s) du texte juridique notifié	Français
--	----------

Entrée en vigueur	10 décembre 2019; date d'entrée en vigueur est la date d'entrée en vigueur du décret d'application n° 2019-1316 du 9 décembre 2019 relatif aux marques de produits ou de services
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	18 juillet 2022
Autres renseignements	IP/N/1/EU/4; IP/N/1/EU/T/5 (Directive (UE) 2015/2436) IP/N/1/FRA/8 (Décret n° 2019-1316 du 9 décembre 2019 relatif aux marques de produits ou de services - à paraître)
Organisme ou autorité responsable	

^{*} Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.